

Conseil d'administration du 3 février 2022

En présentiel, au Club TP, 90 av des Champs-Élysées, Paris 8^{ème} :

François DUMEZ (ITEA), Eric GARROUSTET (SFEG), Fabrice LETENEUR (SYPRODEAU), Christophe DINGREVILLE (GCEE), Jean-Luc VENTURA (UIE), Marion LE GOFFIC (UIE), Florent BOULIER (UIE), Céline RETBI (UIE), Anne-Laure MAKINSKY (UIE)

En distanciel : Thomas CONTENTIN (IFEP), Jean VIGIER (GCEE), Fabien DROUET (SYNTEAU), Pierre KIRSH (SIET) Luc MANRY (ITSEP)

1- Approbation du compte-rendu, CA UIE du 10 novembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2- Point financier

Introduction de Jean-Luc Ventura

Malgré les efforts et les recherches de financement supplémentaires, le budget prévisionnel 2022 prévoit un atterrissage en déficit à la fin de l'année. Le président appelle à la vigilance et alerte sur le fait que la situation n'est pas pérenne et qu'il faut trouver des solutions pour régler cette situation.

Présentation budget prévisionnel 2022

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux produits et charges de l'UIE pour l'exercice 2022. Nous pouvons observer que les charges dépassent les produits et donnent un atterrissage prévisionnel fin 2022 à – 40 021 euros.

Produits : 394 171,82 €

- Cotisations et prestations individualisées des syndicats : 229 250,20 €
- Subvention fonctionnement FNTP : 55 000 €
- Subvention projets FNTP : 46 000 €
- Eau magazine : 36 000 €

Charges : 434 193 €

- Masse salariale : 288 127 € HT
- CGLE 2022 : budget de 30 000 euros HT.
- Actualisation étude patrimoine 2016 et COM : 15 000 € HT
- Enquête économique 2021 : 11 000 € HT

⇒ Le budget prévisionnel 2022 détaillé figure en annexe 2 du présent compte-rendu.

Des demandes de subventions projets ont été formulées auprès de la FNTF pour un montant espéré de 46 000 euros. Les 4 projets sont les suivants :

- Actualisation de l'étude « Patrimoine de l'eau » de 2016 et formulation de recommandations + communication
Demande de financement : 15 000 euros
- Carrefour de l'Eau 2022 – Rennes – 29 & 30 juin
Demande de financement FNTF : 13 000 euros
- Enquête économique UIE 2022 avec introduction de nouvelles questions
Demande de financement FNTF : 10 000 euros
- Empreinte carbone de la Filière Française de l'Eau
Demande de financement FNTF : 8000 euros
Projet conditionné à la signature d'un avenant Filière Française Eau

En fonction de l'ampleur des subventions projets FNTF obtenues, ces projets pourraient bénéficier d'une plus importante communication par exemple.

Un modèle économique à revoir

Les cotisations des syndicats membres de l'UIE n'ont pas été augmentées depuis 2017. Cette année-là, afin de reconstituer les réserves, les syndicats avaient vu leur cotisation augmenter de 5% puis revenir dès 2018 au niveau de 2017. Aucun syndicat ne paye la même somme et il n'y a pas de corrélation entre ce que le syndicat paye et sa structure...

Sur les cinq dernières années, à part en 2019, l'UIE a clôturé son budget en déficit d'environ entre 30.000 et 40.000, puisant dans les réserves. A fin 2021, les réserves sont au niveau de 259 875 euros (montant indicatif à ce stade), soit un niveau inférieur à un an de masse salariale, ce qui constitue un indicateur de référence qui passe au rouge. Cela s'explique par différents éléments tels que le départ de l'IFAA et la fusion de STORM et ISGH ainsi que la fusion de certaines entreprises au sein des syndicats entraînant des réductions de cotisations ayant une incidence sur l'UIE pour SIET et SYNTEAU.

Lors du bureau du 16 décembre 2021, une alternative au modèle actuel a été présentée sous la forme d'un scénario budgétaire dit « scénario 2 » qui proposait un modèle organisé autour de trois indicateurs : chiffre d'affaires, pied de bilan, résultat. Or, la prise en compte des réserves ainsi que la pondération de ce critère n'ont pas engendré d'adhésion. Il a été considéré que prendre en compte les réserves d'un syndicat, parfois le fruit de très nombreuses années, pénalisait les efforts des adhérents de ce syndicat, et également par rapport à d'autres n'ayant pas adopté cette démarche.

Anne-Laure Makinsky et Marion Le Goffic travaillent donc en lien avec le président, le trésorier et l'expert-comptable à un modèle alternatif.

Ebauche du modèle économique UIE 2023

Les syndicats adhérents pourraient être classés en différentes catégories, à chaque catégorie serait associée un niveau de cotisation et un niveau de prestations individualisée.

Afin que l'UIE puisse avoir une certaine visibilité en termes de trajectoire budgétaire et financière, les syndicats pourraient s'engager sur la durée d'un mandat, à savoir trois ans.

Il y aurait possibilité de changer de catégorie selon certaines conditions. De même le nombre d'adhérents pourrait faire partie des critères à moduler de façon équilibrée.

Des discussions seront organisées avec chaque président de syndicat et un premier travail sera présenté lors du bureau UIE du 6 avril.

L'objectif serait de pouvoir voter un nouveau modèle lors de l'Assemblée générale 2022 fixée au mercredi 5 juillet. Le président indique que si aucun accord n'est trouvé, le modèle actuel continuera à être appliqué avec des conséquences sur les projets et/ou la masse salariale.

Christophe Dingreville avance la piste que nos syndicats puissent dispenser des formations au sein d'écoles par exemple. Idée à creuser.

Les administrateurs sont en accord avec les dispositions précédentes.

- ⇒ Compte tenu de tous ces éléments, le président de l'UIE met au vote le budget prévisionnel 2022 intégrant une augmentation de 3% des cotisations des syndicats adhérents, augmentation correspondant au niveau de l'inflation à fin 2021.
- ⇒ Le budget 2022 est adopté à l'unanimité.

3- Conjoncture

Le président de l'UIE souhaite que chaque syndicat puisse s'exprimer sur la conjoncture liée à son métier en apportant des informations sur les sujets suivants :

- Bilan 2021
- Début 2022
- Contexte social/salarial, matières premières et impacts Omicron

Jean-Luc Ventura ajoute que début 2022, il observe de nombreux signaux faibles sur les activités en lien avec les chantiers : pertes de production liées à des difficultés d'approvisionnement en matières premières et au variant Omicron.

▪ ITEA

L'année 2021 a été globalement équivalente à 2019 qui est une très bonne année de référence. Le premier semestre 2021 a été excellent, le deuxième plus ralenti.

Début 2022 l'activité est plus compliquée, avec une baisse des appels d'offres, des soucis d'approvisionnement en matières premières (augmentation des prix du cuivre, laiton, fonte, coke), augmentation du coût de l'énergie, coût de transport...

L'absentéisme lié au variant OMICRON reste mesuré à ce stade.

- **GCEE**

Côté réhabilitation, l'année 2021 a été supérieure à 2020. Les débuts 2022 sont compliqués avec des risques de rupture sur certains produits et des impacts liés au non-renouvellement des ACS. Les salaires ont été augmentés en moyenne de 4 à 5%. Pour pallier au manque de main d'œuvre, des entreprises se regroupent afin de répondre aux besoins du marché, des chantiers sont également abandonnés. Le prix du ciment a augmenté de 30% ce qui complexifie une situation déjà difficile.

Côté travaux neufs, le contexte est similaire.

- **SYPRODEAU**

L'année 2021 a été excellente avec un chiffre d'affaires en augmentation de 10%. Le début de l'année 2022 est plutôt dynamique. L'augmentation des matières premières entraîne une course au prix au plus offrant. Le prix de l'antigel a par exemple augmenté de 40 à 45%.

- **ITSEP**

L'année 2021 a été bonne avec un fonctionnement aux quotas. Les matières plastiques ont augmenté de 30 à 50%. Les inondations en Allemagne ont ralenti l'approvisionnement. L'année 2022 s'annonce moyenne.

- **SYNTEAU**

En 2021, l'activité a été très variable suivant les régions : très dynamique dans certaines mais atone dans d'autres.

L'année 2022 démarre doucement, démarrage qualifié de « creux » avec une désorganisation des chantiers liée à Omicron.

- **SFEG**

L'année 2021 est équivalente à 2020. L'augmentation des matières premières est très impactante. Dans le domaine du forage, l'augmentation des prix passe difficilement, les salaires sont sous tension et la main d'œuvre manque.

- **SIET**

L'année 2021 a été correcte. Deux hausses de prix ont été passées. L'impact de l'augmentation des matières premières est moins fort que sur les chantiers. Sur 2022 plusieurs hausses seront certainement passées. La difficulté réside dans la formation de personnel. Avec la digitalisation, le BIM, les équipements vont devoir évoluer et les personnels qui les installent, contrôlent, maintiennent également. L'offre de formation va devoir évoluer en conséquence.

- IFEP

2021 : très bonne année mais sur dix mois. Dernier trimestre « mou ».
2022 : début d'année calme. Tensions RH sur les salaires et tensions sur le transport.

4- Sujets Techniques et réglementaires

REP Bâtiment

Le décret encadrant la mise en place de la REP est paru au JO du 1^{er} janvier

Depuis cette date donc, les "metteurs sur le marché" national de matériaux et de produits de construction sont tenus de **pourvoir à la reprise gratuite et au traitement des déchets qui sont issus de ces produits** lorsqu'ils sont collectés séparément.

- ✓ Mise en œuvre concrète reportée à janvier 2023 au plus tard
- ✓ Les éco-organismes doivent être agréés début 2022

L'UIE reste en lien avec la FNTF sur le sujet. Nous demeurons en attente des précisions concernant notamment les seuils de coupure pour les canalisations.

Article explicatif : <https://www.lemoniteur.fr/article/la-rep-batiment-en-vigueur-depuis-le-1er-janvier-attend-maintenant-ses-premiers-eco-organismes.2183817>

ACS

Vendredi 28 janvier, la Direction Générale de la Santé (DGS – Santé) a tenu une réunion en présence de l'UIE et de différentes fédérations professionnelles pour échanger sur la situation préoccupante des ACS. Suite à cette réunion, malheureusement la DGS n'a pas de réponse à l'urgence actuelle qui est de prolonger la validité des ACS au-delà d'une durée de six mois. En effet, la DGS propose d'examiner au cas par cas les demandes selon des critères non précisés à ce jour. Cette réponse n'est pas satisfaisante et pourrait provoquer une distorsion de concurrence sans un cadre clair et qui soit le même pour tous.

Christophe Dingreville ajoute que la DGS demande actuellement aux entreprises de répondre à une norme européenne expérimentale sans décret d'application et a donné pour consignes aux laboratoires délivrant les ACS de respecter cette norme lors des tests.

Suite à cette réunion, nous avons pu échanger avec la Direction Générale des Entreprises (DGE – Bercy) qui soutient les professionnels dans leur recherche de solutions.

Parmi les actions à réaliser :

- Courrier à faire au ministère de la santé + demande de soutien du ministère de l'économie

- Compte-rendu de la réunion DGS du 28 janvier à leur adresser / cc DGE avec exemples d'ACS non renouvelées à temps et provoquant une impossibilité de mettre des produits sur le marché ; et d'accélération de procédure par les laboratoires si prestation financière complémentaire de la part des entreprises (sujet démenti par les laboratoires auprès de la DGS)

Une avancée positive concernant une meilleure consultation des industriels dans les évolutions réglementaires est cependant à noter avec la proposition de mettre en place des groupes d'échanges + information des industriels lors des consultations européennes.

Dans cette optique, il est nécessaire de s'organiser au niveau de l'UIE avec une commission regroupant des fabricants et producteurs. Il sera probablement nécessaire de définir des sous-groupes correspondant aux différents matériaux.

Micropolluants

Révision DERU : Une première version de texte est prévue courant 2022. La Commission européenne (CE) souhaite un système inspiré de la Suisse avec une obligation de traitement sur les grosses STEPs et celles dont les rejets sont faits en milieu sensible (à définir)

Plan national micropolluants : le plan 2016-2021 s'est clôturé sans avancées concrètes. Des réflexions sont en cours et se poursuivront au long de l'année 2022 pour le prochain plan. Il est à souligner que de plus en plus de participants, notamment les Agences de l'Eau, demandent à ce que la question du traitement ait une place plus importante.

A noter que l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) a ouvert récemment la possibilité de subventionner le traitement sur les STEPs de plus de 100 000 EH dans le cadre de la révision à mi-parcours de son programme d'actions.

Varenne de l'Eau

Les conclusions ont été présentées par Jean Castex le 1^{er} février. Le principal objectif sera l'accélération des projets de stockage d'eau hivernale.

Concernant les eaux non conventionnelles :

- Création d'un observatoire dédié à la réutilisation des eaux usées traitées pour capitaliser les retours d'expériences et les faire connaître auprès des collectivités
- Lancer des expérimentations afin de mieux valoriser certaines ressources non conventionnelles (notamment eaux usées traitées pour des usages dans les entreprises alimentaires)
- Financer des projets par la mobilisation de l'appel à projets « Démonstrateurs territoriaux » du plan France 2030.

Charte éthique UIE et syndicats

Suite à la Loi Sapin II, il serait utile que l'UIE se dote d'une charte éthique exposant les grands principes qui la régissent et auxquels adhèrent ses syndicats professionnels. Ce travail, mené en partenariat avec la FNTP, pourra être décliné dans les syndicats.

Ce sera également l'occasion de revoir les statuts et règlement intérieur pour les mettre en conformité si besoin.

Un point d'attention sera porté aux critères de sélection des entreprises candidates à rentrer dans un syndicat professionnel.

5- Communication

Carrefour de l'Eau

Les 29 et 30 juin 2022 à Rennes. Planning de conférences identique sous-réserve de la disponibilité des intervenants concernés. Lucie Brasseur ne pourra effectuer l'animation des conférences. Une solution alternative est à l'étude. Ce report permet aux syndicats de contacter Céline afin d'envisager leur communication pour le salon.

Forum FNTF

Le 24 février 2022 au Grand Palais Ephémère. Les entreprises adhérentes et leurs représentants sont les bienvenus. Il faut penser à s'inscrire sur le site internet acteurspourlaplanete.fr, la FNTF rappelle que l'inscription aux repas est essentielle pour leur organisation interne.

⇒ Marion Le Goffic reviendra vers les membres du bureau pour leur proposer les ateliers susceptibles de les intéresser et d'effectuer leur réservation.

Etude patrimoine de l'eau 2022

Après la première version de l'étude patrimoine de 2017, il a été décidé d'actualiser cette étude, cinq ans après, afin d'intégrer la mise à jour des données et de nouvelles données consacrées notamment aux forages et aux eaux pluviales. Cette étude, qui devrait être finalisée en juillet, bénéficiera d'une campagne de COM adaptée en fonction du financement obtenu pour le projet par la FNTF.

Maria Salvetti, économiste à l'IAE de Paris et experte dans le domaine de l'eau à l'OCDE, contactera les présidents de syndicats pour échanger avec eux.

Annuaire des adhérents

La deuxième édition paraîtra en octobre 2022 avec un démarrage de projet en avril 2022. L'opération sera plus simple puisqu'il s'agira pour les entreprises d'actualiser leur fiche uniquement. Sauf, pour les entreprises qui ne figuraient pas dans la première édition et qui souhaitent figurer dans la 2^{ème}.

Eau magazine 39

Le planning du prochain numéro est légèrement avancé afin de répondre à une parution/distribution sur le Carrefour de l'Eau de Rennes fin juin. Parmi les sujets :

- RSE dans ses trois dimensions
- ISO 26000 : un incontournable dans la gestion et le quotidien de votre entreprise (gouvernance, RH, environnement, éthique des pratiques, développement local) quelles solutions avez-vous ou comptez-vous mettre en place dans votre entreprise afin de répondre ou vous rapprocher de la norme ?
- Cadre réglementaire de la RSE : la loi Pacte et ses dispositions
- RSE et développement durable : l'empreinte eau : enjeu n°1 ; comment préserver la ressource ?

- Bassin Artois-Picardie

- ⇒ Les entreprises ont jusqu'au 15 février pour répondre à l'appel à contenu
- ⇒ Les articles doivent être finalisés au 15 avril

6- Divers

Le **prochain bureau UIE** aura lieu le **6 avril de 9h30 à 12h30** et sera suivi d'un déjeuner. Il permettra de faire un point d'étape sur le projet de nouveau modèle économique UIE pour mise en place en 2023.

L'Assemblée générale UIE aura lieu le 5 juillet à Paris. Réunion le matin + déjeuner.

Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau

9, rue de Berri - 75008 Paris
Tél : +33 (0)1 45 63 70 40
E-mail : uie@french-water.com
Web : www.french-water.com

Une association professionnelle adhérente à la Fédération Nationale des Travaux Publics

